



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC**  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> CCGS Traverse Genset CCGS Traverse Genset Replacement	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> F2599-210528/A	<b>Date</b> 2022-05-04
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> F2599-210528	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$MD-044-28668	
<b>File No. - N° de dossier</b> 044md.F2599-210528	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Eastern Daylight Saving Time EDT <b>on - le 2022-06-01</b> Heure Avancée de l'Est HAE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Riopelle, Jayme-Lynn	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 044md
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (873) 354-1689 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>  Specified Herein Précisé dans les présentes	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Ship Refits and Conversions / Radoubss et modifications de navires and / et  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
6C2, Place du Portage  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein – Voir ci-inclus	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....</b>	<b>2</b>
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	2
1.2 BESOIN.....	2
1.3 COMPTE RENDU.....	2
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX.....	2
1.5 SERVICE CONNEXION POSTEL.....	2
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....</b>	<b>2</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	2
2.2 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i> .....	3
2.3 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....	3
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE DE SOUMISSIONS .....	3
2.5 LOIS APPLICABLES .....	4
2.6 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS .....	4
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....</b>	<b>4</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....	4
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>5</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	5
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	6
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....</b>	<b>6</b>
5.1 ATTESTATIONS À PRÉSENTER AVEC LA SOUMISSION.....	6
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	7
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>7</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	7
6.2 ÉNONCÉ DU BESOIN.....	7
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	7
6.4 DURÉE DU CONTRAT.....	8
6.5 DATE DE LIVRAISON .....	8
6.6 RESPONSABLES.....	8
6.7 INFORMATION SUR LE PAIEMENT .....	9
6.8 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION .....	9
6.9 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	10
6.10 LOIS APPLICABLES .....	10
6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	10
6.12 CONTRAT DE DÉFENSE.....	10
6.13 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS .....	10
6.14 INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION – LIVRAISON À DESTINATION .....	11
6.15 ASSURANCE – AUCUNE EXIGENCE PARTICULIÈRE .....	11
<b>ANNEXE A.....</b>	<b>12</b>
ÉNONCÉ DES BESOINS .....	12
<b>ANNEXE B.....</b>	<b>13</b>
MODALITÉ DE PAIEMENT .....	13

---

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Exigences relatives à la sécurité**

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **1.2 Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe A, Besoin. Le besoin est décrit en détail à l'article B4008T des clauses du contrat subséquent.

### **1.3 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats de la demande de soumissions. Ils doivent en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.4 Accords commerciaux**

Le besoin est assujéti aux dispositions des accords suivants :

- Accord de libre-échange canadien (ALEC)
- Accord de libre-échange Canada-Chili
- Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP)
- Accord de libre-échange Canada-Colombie
- Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne
- Accord de libre-échange Canada-Honduras (ALECH)
- Accord de libre-échange Canada-Panama (ALECPA)
- Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP)
- Accord de libre-échange entre le Canada et l'Ukraine (ALICU)
- Accord de continuité commerciale Canada-Royaume-Uni (ACC Canada-R.-U.)
- Organisation mondiale du commerce – Accord sur les marchés publics (OMC-AMP)
- Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM)

### **1.5 Service Connexion postal**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission par voie électronique à l'aide du service Connexion postal de la Société canadienne des postes. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions indiquées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre se trouvent dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

---

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Clause [2003](#) (2020-05-28) du Guide des CCUA – Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels

La clause [4007](#) (2010-08-16) du Guide des CCUA – Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux, est incluse par renvoi à la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

## **2.2 Clauses du Guide des CCUA**

Clause B1000T (2014-06-26) du Guide des CCUA – Condition du matériel – soumissions

## **2.3 Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées seulement Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) par l'entremise de Connexion postel pour la clôture des soumissions à l'Unité de réception des soumissions de la région de la capitale nationale (RCN), dont l'adresse électronique est la suivante :

[tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

Remarque : Les soumissions envoyées directement à cette adresse courriel ne seront pas acceptées. Cette adresse courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel que décrit dans le document [2003](#), Instructions uniformisées, ou pour envoyer des soumissions dans un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence de Connexion postel.

En raison du caractère de la présente demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

## **2.4 Demandes de renseignements – Demande de soumissions**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au plus tard cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Les demandes de renseignements reçues après cette date pourraient rester sans réponse.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible l'élément numéroté de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question. Les soumissionnaires devraient prendre soin d'expliquer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Il doit clairement être marqué « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent des demandes de renseignements techniques ayant un caractère exclusif. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif et ainsi de permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les communiquer à tous les soumissionnaires.

---

**Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite des questions et réponses sera inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification.**

## 2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en \_\_\_\_\_ (insérer le nom de la province), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

Les soumissionnaires peuvent, à leur discrétion et sans compromettre la validité de leur soumission, utiliser les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est apporté, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## 2.6 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès, jusqu'à l'attribution du contrat, à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement y compris l'adjudication du contrat.
- (b) Le Canada invite d'abord les fournisseurs à porter leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Figurent sous la rubrique « [Processus de contestation des offres et mécanismes de recours](#) » du site Web [Achats et ventes](#) du Canada des renseignements sur les organismes de traitement des contestations, dont notamment :
  - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
  - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs doivent savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes, et ces délais qui varient en fonction de l'organisme de traitement des contestations concerné. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

## 2.7 Améliorations apportées au besoin pendant la période de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement, les spécifications ou le besoin contenus dans la présente demande de soumissions sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer de façon claire les améliorations proposées, ainsi que les motifs de celles-ci.

Les suggestions qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard sept (7) jours civils avant la date de clôture de la demande de soumission. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe laquelle ou la totalité des suggestions proposées.

## PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2003 incorporées par référence. Le système Connexion postal a une limite de 1 Go par message affiché et une limite de 20 Go par conversation.

---

La soumission doit être séparée par sections, tel qu'il est indiqué ci-dessous :

- Section I : Soumission technique
- Section II : Proposition financière
- Section III : Attestations

Les prix ne doivent figurer que dans la soumission financière. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique imposant aux ministères et aux organismes fédéraux de prendre les mesures nécessaires pour intégrer les facteurs environnementaux au processus d'approvisionnement. Il s'agit de la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.canada.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.canada.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires doivent :

- 1) Inclure toutes les certifications environnementales pertinentes pour votre organisation (p. ex. ISO 14001, Leadership in Energy and Environmental Design (LEED), Carbon Disclosure Project, etc.).
- 2) Inclure toutes les certifications environnementales ou déclarations environnementales de produit (DEP) propres à votre produit ou service (p. ex., Forest Stewardship Council [FSC], ENERGYSTAR, etc.).

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité et décrire l'approche qu'ils prendront de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

#### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la Base de paiement.

#### **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la partie 5.

#### **3.1.2 Fluctuation du taux de change**

Clause du Guide des CCUA [C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change.

### **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

#### **4.1 Procédures d'évaluation**

- (a) Les soumissions seront évaluées en fonction de toutes les exigences figurant dans la demande de soumissions, y compris les critères des évaluations technique et financière.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

---

#### 4.1.1 Évaluation technique

##### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Le soumissionnaire doit clairement démontrer dans sa proposition qu'il répond et se conforme à cette exigence.

#### 4.1.2 Évaluation financière

Clause [A0220T](#) (2014-06-26) du Guide des CCUA – Évaluation du prix – soumission

#### 4.2 Méthode de sélection

Pour être jugée recevable, une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions. La soumission recevable ayant le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

Les soumissionnaires devraient noter que l'attribution des contrats est assujettie au processus d'approbation interne du Canada, qui prévoit l'approbation obligatoire du financement selon le montant de tout contrat proposé. Même si un soumissionnaire peut avoir été recommandé pour l'attribution d'un contrat, l'émission de tout contrat dépendra de l'approbation interne conformément aux politiques du Canada. Si cette approbation n'est pas accordée, aucun contrat ne sera attribué.

### PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées et les renseignements supplémentaires nécessaires.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au gouvernement du Canada peuvent être vérifiées à tout moment par ce dernier. À moins d'indications contraires, le Canada déclarera qu'une soumission n'est pas recevable ou qu'un entrepreneur est en situation de manquement s'il est établi que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la période visée par le contrat.

L'autorité contractante sera en droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. Le non-respect de toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante aura pour effet de rendre la soumission non recevable ou de constituer un manquement aux conditions et modalités du contrat.

#### 5.1 Attestations à présenter avec la soumission

Les soumissionnaires doivent joindre à leur soumission les attestations ci-dessous dûment remplies.

##### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent, **s'il y a lieu**, présenter, avec leur soumission, le formulaire de déclaration disponible sur le site Internet [Formulaires concernant le Régime d'intégrité](https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>) afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Bien qu'ils puissent être déposés plus tard, les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être présentés avec la soumission. Si l'une des attestations exigées ou l'un des renseignements supplémentaires requis n'est pas fourni conformément aux exigences, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai dont il dispose pour fournir ces renseignements. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai imparti, la soumission sera jugée non recevable.

### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Documents exigés

Conformément à l'article intitulé « Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier » de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter les documents exigés, s'il y a lieu, afin que sa soumission soit prise en compte dans le cadre du processus d'approvisionnement.

### 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestations de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que ni le soumissionnaire ni l'un de ses membres, si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est nommé dans la « Liste des soumissionnaires à admissibilité limitée du Programme de contrats fédéraux (PCF) » du PCF pour l'équité en matière d'emploi » disponible au bas de la page du site Web d'[Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.htm) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.htm>).

Le Canada sera en droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre du personnel du soumissionnaire, si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la « Liste des soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

## PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence en matière de sécurité.

### 6.2 Énoncé du besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe **A**, Besoin.

### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions du contrat identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont tirées du [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

### 6.3.1 Conditions générales

La clause [2010A](#) (2021-12-02) du guide des CCUA – Conditions générales – biens (complexité moyenne), s'applique au contrat et en fait partie intégrante.

La clause 4007 (2010-08-16) du Guide des CCUA – Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux.

La clause [2003](#) (2020-05-28) du Guide des CCUA – Les Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels 2003 (2010-10-07), est adoptée par renvoi et fait partie de la demande de soumissions.

La clause B1000T (2014-06-26) du Guide des CCUA – Condition du matériel – soumissions

### 6.4 Durée du contrat

La durée du contrat est comprise entre la date d'attribution du contrat et la fin de la période de garantie, inclusivement.

### 6.5 Date de livraison

Tous les produits à livrer doivent être reçus au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

#### 6.5.1 Points de livraison

La livraison du produit sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'annexe A du contrat.

### 6.6 Responsables

#### 6.6.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Jayme-lynn Riopelle  
Titre : Spécialiste en approvisionnement  
Direction des radoubs, de la logistique et de la construction des petits navires  
Secteur des services maritimes et des petits navires  
Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC)  
Adresse : 11, rue Laurier, Gatineau (Québec) K1A 0S5  
Téléphone : 873-354-1689  
Courriel : Jayme-lynn.Riopelle@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et doit autoriser toute modification par écrit. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat à la suite de demandes ou de directives verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

#### 6.6.2 Chargé de projet

Le nom du chargé de projet responsable du contrat est ([doit être fourni au moment de l'attribution du contrat](#)) :

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser de changements à la portée des travaux. Toute modification apportée à la portée des travaux ne peut être effectuée qu'au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

## 6.7 Information sur le paiement

### 6.7.1 Base de paiement – Prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations aux termes du contrat, l'entrepreneur se fera payer un prix ferme, tel que précisé dans l'annexe B – Base de paiement, droits de douane exclus et taxes applicables en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception ou pour toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ceux-ci n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être incorporés aux travaux.

### 6.7.2 Limite de prix

Clause [C6000C](#) (2017-08-17) du Guide des CCUA – Limite de prix

### 6.7.3 Méthode de paiement – Paiement unique

Clause [H1000C](#) (2008-05-12) du Guide des CCUA – Paiement unique

### 6.7.4 Paiement électronique des factures – Contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen des instruments de paiement électronique suivants :

- a. carte d'achat Visa;
- b. carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement);

## 6.8 Instructions relatives à la facturation

Les factures doivent être adressées à l'adresse suivante :

Garde côtière canadienne – Mécanique navale  
DFO.invoicing-facturation@DFO-MPO.GC.CA  
À l'attention de : Helen Evans

et

La facture originale doit être acheminée aux fins de vérification à l'adresse suivante :

---

À l'attention de : Jayme-lynn Riopelle  
Autorité contractante  
Division de la réparation des navires  
Direction des systèmes maritimes  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Courriel : jayme-lynn.riopelle@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le Canada n'effectuera de paiement que sur présentation d'une facture satisfaisante dûment appuyée sur les documents de sortie précisés et sur tout autre document exigé aux termes du contrat.

L'entrepreneur ne doit pas soumettre de facture avant l'achèvement et l'acceptation des travaux ou l'expédition des biens auxquels elle se rapporte.

## 6.9 Attestations et renseignements supplémentaires

### 6.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant à la fourniture des renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

### 6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ (*insérer le nom de la province ou du territoire comme indiqué par le soumissionnaire dans sa soumission, le cas échéant*), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

### 6.11 Ordre de priorité des documents

En cas de divergence entre le libellé des textes énumérés dans la liste qui suit, c'est le libellé du document qui figurera en premier dans la liste qui aura préséance sur celui de tout autre document figurant par la suite dans ladite liste.

- (a) Les articles de l'accord;
- (b) Les conditions générales 2010A (2021-12-02), Conditions générales – Biens (complexité moyenne);
- (c) L'annexe A, Énoncé des besoins;
- (e) L'annexe B, Base de paiement;
- (f) La soumission de l'entrepreneur datée du \_\_\_\_\_ (*inscrire la date de la soumission*) [*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le \_\_\_\_\_ » ou « modifiée le \_\_\_\_\_ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications*].

### 6.12 Contrat de défense

Clause [A9006C](#) (2012-07-16) du Guide des CCUA – Contrat de défense

### 6.13 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent d'assurer une communication ouverte et honnête à propos des travaux pendant toute la durée d'exécution du contrat et au-delà de cette période.

- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer quant à la réalisation du contrat et d'aviser sans tarder l'autre partie ou les autres parties pour essayer de résoudre les problèmes ou différends susceptibles de survenir.
- (c) Lorsque les parties ne parviennent pas à résoudre un différend par la consultation et la coopération, elles conviennent de consulter une tierce partie neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de résoudre le différend.
- (d) Les options de services de règlement extrajudiciaires des différends figurent sur le site Web Achats et ventes du gouvernement du Canada sous la rubrique « [Règlement des différends](#) ».

#### **6.14 Instructions d'expédition – Livraison à destination**

L'entrepreneur doit expédier les biens prépayés, y compris tous les frais de livraison au transporteur, au 1100, 3<sup>e</sup> avenue Sud, Kenora (Ontario) P9N 4H4. Les frais de transport payés d'avance doivent être indiqués à titre d'article distinct sur la facture, étayés d'une copie certifiée du connaissance payé d'avance.

#### **6.15 Assurance – Aucune exigence particulière**

Clause G1005C (2016-01-28) du Guide des CCUA – Assurance – aucune exigence particulière



# **NGCC TRAVERSE REEMPLACEMENT DE GROUPE ÉLECTROGÈNE F2599-210528**

**D'AVRIL 2022 à SEPTEMBRE 2022  
ANNEXE « A » – ÉNONCÉ DES BESOINS**

Préparé par :  
Services techniques intégrés  
Garde côtière canadienne  
867, chemin Lakeshore  
Burlington (Ont.)  
L7S 1A1



## Table des matières

<b>1.0 GÉNÉRALITÉS .....</b>	<b>3</b>
1.1 Caractéristiques du navire .....	3
1.2 Données sur l'équipement existant .....	3
1.3 Identification .....	3
1.4 Délais .....	3
<b>2.0 BESOIN .....</b>	<b>4</b>
<b>3.0 DOCUMENTATION .....</b>	<b>4</b>
<b>4.0 LIVRAISON.....</b>	<b>5</b>
4.1 Adresse de livraison .....	5
4.2 Emballage de livraison.....	5



## **1.0 GÉNÉRALITÉS**

### **1.1 Caractéristiques du navire**

Nom : NGCC Traverse  
Type : Navire spécial – Catamaran  
Classe : Navigation en eaux abritées  
Année de fabrication : 1998

#### **Dimensions principales**

Longueur : 20,17 m  
Largeur hors membrures : 7,6 m  
Tirant d'eau en charge : 0,636 m  
Tonnage : 34,27 t  
Propulsion : deux moteurs Volvo TAMD41H-A de 146 HP

### **1.2 Données sur l'équipement existant**

Groupe électrogène : Northern Lights M964 M30CS (caractéristiques nominales : 30 kW, 240 V, monophasé, 60 HZ, 1800 tr/min, 125 A, FP 1,0, régime continu, stator monté en étoile, moteur diesel AVR SX460 à quatre cylindres en ligne, 3 L, quatre temps).

N° de série : 9642-21172.

Matériel rattaché : pompe hydraulique motorisée existante servant à utiliser une grue de pont (Denison Hydraulics PV10-1R1C-C00).

N° de série : 00018967.

### **1.3 Identification**

Un (1) groupe électrogène de 30 kW doit être remplacé à bord du NGCC Traverse, comme indiqué dans la présente spécification.

### **1.4 Délais**

L'entrepreneur doit livrer le nouveau groupe électrogène au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2022.



## **2.0 BESOIN**

La Garde côtière canadienne doit se procurer un (1) groupe électrogène de 30 kW conforme aux spécifications suivantes.

### **Spécifications**

1. Dimensions approximatives : 52 po de longueur sur 27 po de largeur sur 31 po d'hauteur.
2. 30 kW à 1800 tr/min, 60 Hz, monophasé, SAE 4/SAE10, filtre à particules diésels passif de niveau 3.
3. 120/240 V, FP 1,0.
4. Système électrique de 12 V en c.c.
5. Mise à la masse standard en c.c. (au bloc-moteur).
6. Refroidissement par échangeur thermique à coude d'échappement humide.
7. Collecteur d'échappement de fonte pour eau douce.
8. Coude d'échappement sec de série.
9. Embayage électrique/prise de force de type HD de 200 lb-pi.
10. Système électrique de qualité marine (mise à la masse négative de 12 V, de série).
11. Dynamo sans balai.
12. Système de sécurité/d'arrêt automatique en cas de faible niveau d'huile.
13. Alarmes de pression et de température élevée du liquide de refroidissement.
14. Disjoncteur de moteur en c.c.
15. Relais d'installation en panneau double.
16. Panneau de purge à distance muni d'un interrupteur de commande.
17. Interrupteur de chauffage préalable/de contournement d'arrêt, horomètre de moteur.
18. Indicateur de pression d'huile.
19. Indicateur de température d'eau.
20. Voltmètre en c.c. et faisceau de câble.
21. Prolongement de faisceau de câble de 20 pi.
22. Prolongement de faisceau de câble de 50 pi.
23. Garde-courroie.
24. Cadre inférieur en acier.
25. Essai de charge en usine.
26. Manuels de l'utilisateur, des pièces et d'entretien.

## **3.0 DOCUMENTATION**

L'entrepreneur doit fournir de l'information technique sur le groupe électrogène proposé, ainsi que sur ses alarmes et commandes. La documentation doit prouver que l'équipement proposé s'avère conforme à toutes les exigences de la présente section de la spécification. Elle doit également être fournie avec la soumission de l'entrepreneur et comprendre les renseignements suivants :

- marque;
- modèle;
- spécifications techniques;
- homologation en matière d'émissions;
- approbation de classe;
- cycle d'utilisation.



L'entrepreneur doit fournir des manuels détaillés de l'utilisateur, des pièces et d'entretien, lesquels doivent être présentés au responsable de projet en trois (3) exemplaires papiers et en un (1) exemplaire électronique.

#### **4.0 LIVRAISON**

##### **4.1 Adresse de livraison**

Le groupe électrogène et les composants connexes doivent être livrés à l'adresse suivante :  
1100, 3<sup>e</sup> avenue Sud  
Kenora (Ont.)  
P9N 4H4

##### **4.2 Emballage de livraison**

L'emballage doit être conforme aux pratiques commerciales standards, afin d'assurer la livraison sûre de l'équipement. On doit employer une caisse de moteur qui peut être levée avec un chariot élévateur à fourche CAT IT14G fourni à l'adresse de livraison. Le poids du moteur et de la caisse à lever doit totaliser au plus 4249 lb, conformément aux spécifications du fabricant du chariot élévateur à fourche.

Solicitation No. – N° de l'invitation

F2599-210528

Amd. No. – No de la modif.

N° de réf. du client – Client Ref. No. – N° de réf. du client  
F2599-210528

File No. – N° du dossier  
044mdF2599-210528

Buyer ID – Id de l'acheteur

044 md

CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

---

## ANNEXE B MODALITÉ DE PAIEMENT

L'annexe B constituera la Base de paiement du contrat subséquent :

A)	Besoin – Précisé à l'annexe A pour le PRIX FERME de :		€
B)	Taxes applicables		€
C)	Date de livraison		€
D)	<b>Prix ferme total incluant les taxes applicables [A+B+C]</b>		€